



Enquete sociale suite a denonciation de violences conjugales

Par **lunayama**, le **06/09/2010** à **14:34**

Bonjour,

je viens vers vous qui pouvez m aider car vendredi j ai reçu un courrier du conseil general m indiquant qu une puericultrice et une assistante sociale ont été mandaté car mes filles étaient en danger suite a des violences conjugales.

j ai tout de suite telephoner a la puericultrice en question qui m a expliqué la demarche apres avoir reçu un coup de telephone anonyme (je comprend leur travail et je trouve cela normal je ne remet pas cela en question).

Le truc c est que le coup de telephone vient de ma propre famille (ma soeur en accord avec mes parents) ils n ont jamais accepter mon mari (qui il est vrai est tres imposant et a des coleres il rale tres fort mais ne m a jamais taper (sinon vu son gabarit j aurais fait bien des sejours a l hopital depuis 8 ans)il est vrai que nous avons eu des difficultes par moment mais je pense comme dans tout les couples avec des remises en questions mais nous avons 3 filles de 11 (mon mari l a reconnu par le mariage), 4 et 1 an(nous les aimons par dessus tout et elles ne manquent de rien) et nous attendons la 4eme pour decembre.nous avons demenager a 150 km de ma famille pour etre tranquille car ma mere avait tendance a manipuler la grande et a s aider d elle pour s imiscer dans notre maison, nous avons pourtant aider ma famille jusqu a l année derniere financierement (et jusque la ils ne s en plaiger pas!) mais lorsque mon mari a été au chomage et qu on a plus subvenu a leur desirs cecla s est degrader (est ce une vengeance?).

tout cela pour vous expliquer et vous demander si on peut m enlever mes enfants (car il est vrai que mon mari a des fois crier sur moi mais depuis que l on a demenager cela se passe tres bien) et est ce que je peux porter plainte contre ma soeur et mes parents car je trouve cela ignoble de vouloir detruire une famille qui adore ses enfants . merci de me repondre car j avoue etre un peu perdue et j ai peur de ce qu il peut arriver

Par **mimi493**, le **06/09/2010** à **15:30**

Pour attaquer votre famille en dénonciation calomnieuse, il faut prouver que ce sont eux. Situation désagréable au possible. Prenez un avocat car il peut tout arriver dans ce type de cas (la mode étant d'ouvrir le parapluie, pour se couvrir en mettant les enfants en foyer le temps d'être sur que tout va bien. Vous êtes présumée coupable). Face à un avocat, ils sont tout à coup beaucoup moins enclin à mentir (car on ne compte plus les rapports de ces gens qui mentent sans vergogne et sans qu'on puisse rien y faire, le juge les croit sur parole)

Par **lunayama**, le **06/09/2010** à **20:52**

merci beaucoup de m avoir repondu, il est vrai que ma mere m a avoué que c était eux mais si je ne peux rien faire tant pis le tout et d arriver a proteger les petites de ce qui pourrait nous arriver , je vais donc me renseigner aupres d un avocat et j espere que l enquete sociale sera classée avant que cela aille jusqu au juge! je ne sais pas s il m est possible de consulter le dossier de l assistante sociale pour savoir exactement ce qu il contient, en ai-je le droit? nous avons rdv mon mari et moi pour une premiere entrevue avec la puericultrice et l assistante sociale lundi j espere que nous en sortiront rassures. encore merci

Par **mimi493**, le **06/09/2010** à **22:21**

Et non, vous n'avez pas le droit.

Même si ça arrive jusqu'au juge, on n'a le droit que de consulter le dossier, pas d'en avoir une copie pour bien préparer sa défense.

Par **lunayama**, le **07/09/2010** à **08:44**

ok merci au moins je pourrais savoir ce qu il contient, merci de m avoir repondu aussi rapidement , je vous tiens informer de la suite et j aurais surement d autres questions a l avenir! merci pour ces conseils.